

CHANCY

La République de Genève a certainement considéré le village de Chancy comme un bastion avancé. Alors qu'au 17^{ème} siècle, Genève a négligé l'entretien de certains temples de la campagne, celui de Chancy fut plusieurs fois restauré, transformé et agrandi. L'importance que Genève accordait au poste pastoral de Chancy valut au village d'avoir souvent comme « ministres » des personnalités remarquables. Signalons, pour la seconde partie du 17^{ème} siècle, Samuel Bernard, grand-oncle de J.-J. Rousseau, « homme de goût et d'esprit », nous dira ce dernier.

En 1661, depuis plusieurs années, les protestants du Pays de Gex (qui forment encore la grande majorité de la population du baillage) sont vivement opprimés par le gouvernement royal, lequel fait raser vingt et un des vingt-trois temples que comptait la région. Enhardis par les succès qu'ils remportent, les officiers gessiens tentent, en 1680, d'étendre leurs pouvoirs sur Chancy et Avully. Le roi Louis XIV est obligé de condamner ce zèle excessif. Mais la situation s'aggrave-

ra bientôt. La révocation de l'Édit de Nantes, décidée pour le baillage de Gex, dès le 18 décembre 1684, par un arrêt du Conseil du roi, ranime les menaces sur le temple de Chancy.

Les habitants du village font ce qui est en leur pouvoir pour aider leurs coreligionnaires persécutés de l'autre côté du Rhône. Par exemple, les Chancynois, comme d'ailleurs les habitants d'autres villages genevois, mettent à l'abri dans leurs propres maisons, des biens et des effets que leur confient des protestants gessiens prêts à fuir leurs demeures au moment où se déclencheraient les dragonnades.

Fort heureusement, les dramatiques circonstances qui ont suivi la Révocation, tout en créant une situation très tendue entre la France et la République de Genève, n'ont, en définitive, pas porté atteinte à la souveraineté genevoise sur les villages de la rive gauche du Rhône et en particulier sur ce « bastion » de Chancy.

Genève est devenue une plaque tournante où les réfugiés sont accueillis avant d'être envoyés plus loin. Les habitants des villages situés au bord du Rhône – Chancy, Avully, Cartigny – attendent les fuyards avec des bacs amarrés au pied des moraines. On allume des feux pour les prévenir. Arrivés sur l'autre rive, sauveurs et sauvés entonnent ensemble un cantique de louanges. Genève qui compte à l'époque 16.000 habitants en héberge 4.000 de plus en permanence. Elle est vraiment « la cité de refuge » comme on le lit encore sur la tour du Molard. Les Genevois font des prodiges pour accueillir tant de monde. Les réfugiés sont jusqu'à 20 par chambre. « On croirait que les murailles de leurs maisons s'écartent à volonté », commente l'un d'eux, « tant ils sont



Pont de Chancy



Village de Chaumont

A voir/A faire : renseignements détaillés auprès de l'Office de Tourisme.

Les services au départ et à l'arrivée de l'étape

Office de Tourisme de Frangy : 04 50 32 26 40
Office de Tourisme de Saint-Julien en Genevois : 04 50 04 62 89

Frangy

Hôtels • Chambres d'hôtes •
Restaurants • Tous commerces • Soins •
Poste • Banque/retrait d'argent • car

Chancy

Restaurants • Epicerie •
Dépôt de pain • Car

habiles à nous loger.» Et pourtant le séjour des réfugiés n'est jamais long, car il fallait chaque jour laisser la place à une centaine de nouveaux arrivants (120 quotidiennement en 1687). C'est pourquoi ces exilés gagnaient au fur et à mesure les cantons suisses, puis l'Allemagne, la Hollande ou l'Europe orientale.

Sources : « CHANCY - commune genevoise » par Pierre Bertrand. Notice historique publiée par la municipalité de Chancy, Genève. 3^{ème} édition 1994.



Itinéraire Culturel Européen
SUR LES PAS DES HUGUENOTS

GUIDE ÉTAPE

FRANGY ■ CHANCY

Haute-Savoie

21,3 km

6h

626 m

613 m



Borne frontière

Projet cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER
<http://www.surlespasdeshuguenots.eu>



SUR LES PAS DES HUGUENOTS



FRANGY ■ CHANCY

Description du circuit

- Après l'église, au poteau directionnel «Frangy», prendre à gauche.
- 1 50 m après le poteau directionnel «La Sainte», prendre à gauche le sentier qui traverse les prés. Monter jusqu'au poteau directionnel «Collonges», suivre la route à droite, à la prochaine bifurcation à gauche.
- 2 Au poteau directionnel «Le Bécu», prendre à gauche le « chemin rural de Pierre ». Suivre «Chaumont». Traverser deux routes. Monter entre les maisons jusqu'au poteau directionnel «Chez Margoët». Le GR®965 quitte ici le GR®65. Continuer tout droit jusqu'au village. Prendre à droite jusqu'au poteau directionnel «Chaumont» et suivre la direction Les Roches.
- 3 Au second poteau directionnel «Chaumont», descendre à droite vers les Roches et Cortagy. Suivre «Le Tour du Vuache». Au poteau directionnel «Les Roches», traverser la route en direction de «Cortagy». Idem aux poteaux directionnels «Pré Louison» et «La Balme».
- 4 Au poteau directionnel «Cortagy», suivre « l'église de Satigny ». Traverser la route et descendre à droite jusqu'au poteau directionnel «Eglise de Satigny». Prendre à gauche, direction Murcier.
- 5 A la sortie du village de Satigny, prendre à droite le chemin des écoliers. Au second poteau «Murcier» prendre à droite, traverser le village direction «Jurens». Au rond-point, suivre le «Sentier nature du Vuache» à droite. Au troisième poteau «Murcier», quitter la route à gauche direction Jurens. A la fourche, prendre à droite. Au poteau directionnel «Les Plans» direction Jurens.
- 6 Au poteau directionnel «Jurens», à gauche direction «Aire de service Valléiry». Au carrefour prendre à gauche sur 50m, puis descendre le chemin à droite. Au poteau directionnel «La Chavanne», direction Valléiry. Traverser le pont de l'autoroute et prendre à gauche la direction de la station service. Prendre le premier sentier à droite. Au village de Valléiry, traverser la RN206 et prendre à droite jusqu'à l'église.
- 7 Tourner à gauche, au bout de la Rue de l'église traverser le passage à niveau à gauche et continuer jusqu'au carrefour. Prendre à gauche, «Sentier du Vuache». Aux poteaux directionnels «La Colombière» et «Route de Matailly» suivre la direction Plantons. Suivre la route jusqu'au premier virage à gauche. Continuer tout droit dans la forêt jusqu'au poteau directionnel «Les Plantons» et la borne frontalière N° 12.
- Au poteau directionnel «Les Plantons» direction Chancy. Le sentier devient une route goudronnée qui descend «Vers Vaux». Dans le virage en épingle, suivre à droite le sentier balisé. En bas, prendre à droite jusqu'au village de Chancy. Attention au trafic !

Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de GR® et GR® de Pays, jalonnés de marques blanc-rouge et/ou jaune-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge.

